

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU SCOLAIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2013-2015



Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des politiques et des orientations

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour toute information :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère : www.mels.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-69139-6 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Table des matières

Introduction.....	1
Principes directeurs	2
Objectifs.....	2
Cible à atteindre	2
Plan de travail.....	3
Axe 1 : Réaliser un état de situation.....	3
Axe 2 : Informer et sensibiliser.....	4
Axe 3 : Accompagner les acteurs du réseau scolaire	5
Conclusion	5

Introduction

Le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable (DD) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, soit la mise en place d'un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial.

Le Plan d'action de développement durable 2013-2015 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) comporte l'objectif d'accompagner et de soutenir les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés dans leurs démarches de développement durable. Pour atteindre cet objectif, le Ministère vise la cible suivante : que, d'ici 2015, 25 % des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés aient adopté, sur une base volontaire, une démarche de développement durable.

Le présent plan fait suite au premier plan d'accompagnement (2008-2013) des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés en matière de développement durable.

Le groupe de travail en développement durable composé de représentants du réseau scolaire et mis en place durant ce premier plan d'accompagnement poursuivra ses travaux durant la période 2013-2015.

Principes directeurs

Les principes de développement durable suivants sont à la base des objectifs de ce plan d'accompagnement :

- a) Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- b) Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
- c) Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Objectifs

- Convier et encourager les organismes scolaires (commissions scolaires et établissements d'enseignement privés) à contribuer à la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable.
- Promouvoir, auprès des organismes scolaires, les outils disponibles en matière de développement qui peuvent soutenir leur démarche.
- Accompagner les organismes scolaires et mettre à leur disposition des outils qui favorisent la mise en place d'une démarche de développement durable.

Cible à atteindre

L'indicateur utilisé pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de ce plan d'accompagnement sera le taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable. La cible à atteindre est que, d'ici mars 2015, 25 % de ces organismes aient adopté, sur une base volontaire, une telle démarche. Un organisme scolaire sera considéré comme ayant adopté une démarche de développement durable selon qu'il répond à cinq des sept critères présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 – Critères pour l'adoption d'une démarche de développement durable

1. Engagement formel à l'égard du DD 2. Adoption d'un plan d'action en matière de DD 3. Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation 4. Prise en compte des 3 dimensions du DD	Répondre à au moins 3 des 4 critères
5. Mise en place d'un comité de DD 6. Établissement d'un diagnostic initial comprenant une préoccupation à l'égard des enjeux territoriaux 7. Réalisation d'activités de sensibilisation et de formation	Répondre à au moins 2 des 3 critères

Un premier sondage sur la base de ces critères a été réalisé en mars 2013 auprès des organismes scolaires. Un second sondage, prévu en 2015, sur la base des mêmes critères, permettra d'analyser l'évolution de la situation par rapport à la cible fixée.

Plan de travail

Le plan de travail comprend trois axes d'intervention :

1. Réaliser un état de situation : dégager certains constats du sondage effectué en mars 2013.
2. Informer et sensibiliser : faire connaître le concept de développement durable et les ressources disponibles.
3. Accompagner les acteurs du réseau scolaire : répondre à des demandes particulières d'organismes scolaires en matière de développement durable.

Axe 1 : Réaliser un état de situation

Le sondage effectué en mars 2013 constituera une base de travail pour déterminer des actions à entreprendre. En effet, des constats devraient émerger pour permettre de mieux orienter les actions qui vont suivre.

Mesure	Échéancier	Responsable
1.1 Rédaction d'un rapport faisant état des principaux constats du sondage mené en mars 2013.	Juillet 2013	DPO ¹
1.2 Présentation des résultats du sondage dans le réseau scolaire.	En continu	DPO

¹ Direction des politiques et des orientations (secteur des politiques et des orientations).

Axe 2 : Informer et sensibiliser

La sensibilisation au développement durable est l'une des premières étapes pour susciter l'adhésion d'une organisation à une démarche de développement durable et l'appropriation de ce concept. Des contenus particuliers seront créés en fonction des besoins des organismes scolaires.

De plus, le premier plan d'accompagnement a permis l'élaboration de deux guides et la mise en ligne d'une section Web portant sur le développement durable. Des moyens appropriés seront mis en place pour faire connaître ces outils aux organismes scolaires.

Mesure	Échéancier	Responsable
2.1 Création d'un bouton interactif pour la section Web sur le développement durable du Ministère.	Décembre 2013	MELS (DPO et DC ²)
2.2 Transmission du bouton interactif aux partenaires du réseau de l'éducation (pour affichage sur leur site Web).	Mars 2014	MELS (DPO)
2.3 Diffusion du guide pour soutenir l'implantation d'une démarche de développement durable.	Novembre 2013	MELS (DPO et DC)
2.4 Diffusion du guide pour intégrer le développement durable dans les situations d'apprentissage et d'évaluation.	Novembre 2013	MELS (DFGJ ³ et DC)
2.5 Rédaction de contenus de sensibilisation ou de formation en matière de développement durable.	En continu	MELS (DPO)
2.6 Présentation de contenus de formation liés au développement durable auprès du réseau scolaire.	En continu	MELS (DPO)

² Direction des communications.

³ Direction de la formation générale des jeunes (secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves).

Axe 3 : Accompagner les acteurs du réseau scolaire

Dans les organismes scolaires qui ont amorcé une démarche de développement durable et dans les autres qui sont en voie de s'engager en ce sens, des questions ou des besoins particuliers peuvent émerger. Pour remplir son rôle de soutien et d'accompagnateur, le Ministère peut, par divers moyens, répondre aux besoins particuliers des organismes scolaires en matière de développement durable.

Mesure	Échéancier	Responsable
3.1 Faire connaître l'équipe de coordination en développement durable au réseau scolaire.	En continu	MELS (DPO)
3.2 Répondre aux demandes d'accompagnement des organismes scolaires.	En continu	MELS (DPO)

Conclusion

Compte tenu de la courte période couverte par ce plan d'accompagnement, il convient de mettre en place des moyens réalistes et adaptés aux besoins des milieux. Les mesures mises en œuvre s'inscriront dans la continuité du premier plan d'accompagnement et permettront d'aller un peu plus loin dans l'appropriation d'une démarche de développement durable par les organismes scolaires. Le sondage qui sera réalisé en 2015 permettra de vérifier dans quelle mesure les travaux effectués auront favorisé l'adoption d'une démarche de développement durable.



APPRENDRE RÉUSSIR BOUGER SAVOIR LIRE JOUER PARTAGER PERFORMER MARCHER SAUTER SE DÉPASSER PERSÉVÉRER

